

Intercommunales

CHR-VERVIERS

L'Assemblée générale ordinaire se réunira le jeudi 30 juin 2022 à 18 heures dans la Salle Lemans (Route 158).

Ordre du jour

1. Note de synthèse générale
2. Fixation des rémunérations des mandataires sur recommandation du comité de rémunération
3. Approbation du Rapport de rémunération
4. Rapport de gestion 2021
5. Rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes
6. Affectation des résultats
7. Approbation des comptes annuels 2021
8. Décharge à donner aux administrateurs
9. Décharge à donner aux contrôleurs aux comptes
10. Rapport spécifique sur les prises de participation.

Conformément à l'article L1523-13 §1er du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, la séance de l'assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes ou de la province associée.